



# Avertissement



MAÏS SUCRÉ

No 10 – 1<sup>er</sup> août 2012

## EN BREF :

### **Pyrale du maïs (race univoltine)**

- Les captures de papillons se poursuivent.

### **Pyrale du maïs (race bivoltine – 2<sup>e</sup> génération)**

- Les captures de papillons se poursuivent.
- Les dates de traitements demeurent inchangées pour Laval et la Montérégie.
- Dates de traitements pour les Basses-Laurentides, Lanaudière et les municipalités hâtives du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais.
- Dates de traitements pour les localités ayant un historique d'infestations par la pyrale bivoltine (2<sup>e</sup> génération) dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

### **Ver de l'épi**

- Les captures de papillons ont beaucoup diminué.

### **Pucerons et chrysomèle des racines du maïs**

- Soyez vigilants.

## PYRALE DU MAÏS – RACE UNIVOLTINE

Les captures de papillons de pyrale univoltine se poursuivent. Des captures ont été effectuées au cours de la dernière semaine dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Gaspésie, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Mauricie, Montérégie et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Du dépistage ou des observations au champ ont permis de constater la présence de larves et/ou de dommages de pyrale du maïs dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et Mauricie.

Les dates de traitement recommandées dans l'avertissement [No 6](#) du 5 juillet 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06mai12.pdf>) sont passées. Toutefois, dans les régions qui ne reçoivent pas de traitement contre la pyrale bivoltine, continuez à visiter vos champs pour déceler la présence de nouvelles larves et intervenir au besoin.



# PYRALE DU MAÏS – RACE BIVOLTINE – 2<sup>e</sup> GÉNÉRATION

## État de la situation

Des captures de papillons de pyrale bivoltine (2<sup>e</sup> génération) débutent ou se poursuivent dans des sites situés dans les régions suivantes : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Laval, Mauricie et Montérégie. Du dépistage effectué dans quelques champs de maïs sucré en Montérégie a permis de constater une très faible présence de larves et/ou de dommages de pyrale du maïs dans ces champs.

## Stratégie d'intervention

Prévention : afin de minimiser les risques d'attaque par les larves de la 2<sup>e</sup> génération de la race bivoltine de la pyrale du maïs, il est fortement recommandé de détruire et d'enfouir le plus tôt possible les champs de maïs sucré hâtif déjà récoltés.

Les dates de traitements ci-dessous sont déterminées à partir du moment où l'on observe les premiers papillons dans les pièges à phéromone et le début de la ponte. Le nombre de traitements dépend du degré de répression désiré et du moment de la récolte. Plus un champ de maïs sera récolté tardivement, plus il aura besoin d'être protégé. **Le dépistage des champs et l'historique des infestations par la pyrale bivoltine devraient être pris en compte pour décider d'intervenir ou non.**

***Dates et fréquence des traitements contre la pyrale bivoltine, pour les régions de Laval et de la Montérégie.***

Les dates de traitements suggérées dans l'avertissement **No 8** du 19 juillet 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08mai12.pdf>) demeurent inchangées.

***Dates et fréquence des traitements contre la pyrale bivoltine, pour les régions des Basses-Laurentides, Lanaudière et les municipalités hâtives des régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais.***

Date du début de la ponte : vers le 30 juillet

Nombre et dates des traitements selon la stratégie d'intervention choisie*
– Stratégie à 3 traitements : 4, 11 et 18 août
– Stratégie à 2 traitements : 10 et 17 août
– Stratégie à 1 traitement : 15 août

\* Ces dates sont des prévisions. Elles peuvent varier de quelques jours selon les conditions climatiques. Surveillez les prochains avertissements pour vérifier si des changements sont suggérés.

Les municipalités plus tardives des régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais n'ont généralement pas d'infestations par la pyrale bivoltine (2<sup>e</sup> génération). Le dépistage des champs et l'historique des infestations par la pyrale bivoltine devraient être pris en compte pour décider d'intervenir ou non.



**Dates et fréquence des traitements contre la pyrale bivoltine pour les localités ayant un historique d'infestations par la pyrale bivoltine (2<sup>e</sup> génération) dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.**

Date du début de la ponte (prévision) : vers le 6 août

Nombre et dates des traitements selon la stratégie d'intervention choisie *
– Stratégie à 3 traitements : 11, 18 et 25 août
– Stratégie à 2 traitements : 17 et 24 août
– Stratégie à 1 traitement : 22 août

\* Ces dates sont des prévisions. Elles peuvent varier de quelques jours selon les conditions climatiques. Surveillez les prochains avertissements pour vérifier si des changements sont suggérés.

**TABLEAU SYNTHÈSE DES STRATÉGIES D'INTERVENTION POUR LES DEUX RACES DE LA PYRALE DU MAÏS, SELON LA RÉGION**

Région	Semaine du			
	30 juillet	06 août	13 août	20 août
TOUTES LES RÉGIONS	Des larves de la pyrale univoltine peuvent encore être présentes. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		<i>Dépister les champs menacés.</i>	
Montérégie (en général) et Laval	Les larves de la pyrale bivoltine (2 <sup>e</sup> génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		<i>Dépister les champs menacés.</i>	
Montérégie (municipalités hâtives)	Les larves de la pyrale bivoltine (2 <sup>e</sup> génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.		<i>Dépister les champs menacés.</i>	
Basses-Laurentides, Lanaudière et les municipalités hâtives des régions suivantes : Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie et Outaouais	Les larves de la pyrale bivoltine (2 <sup>e</sup> génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.			
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (localités ayant un historique d'infestations par la pyrale bivoltine 2 <sup>e</sup> génération)	Les larves de la pyrale bivoltine (2 <sup>e</sup> génération) sont actives. Dépister et intervenir au besoin dans les champs menacés.			

Pour plus d'informations sur le dépistage au champ de la pyrale du maïs, les stratégies d'intervention et les méthodes de lutte, consultez les communiqués suivants :

- Avertissement **No 9** du 25 juillet 2012 ([www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a09mai12.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a09mai12.pdf)).
- Bulletin d'information **No 04** du 9 juin 2005 intitulé « Une méthode rapide pour dépister la pyrale du maïs : l'échantillonnage séquentiel » ([www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf)).
- Bulletin d'information **No 1** du 20 avril 2012 intitulé « Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2012 » ([www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai12.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai12.pdf))



## VER DE L'ÉPI

Les captures de papillons de ver de l'épi ont beaucoup diminué. Parmi tous les sites de piégeage, un seul papillon a été capturé durant la dernière semaine. À certains endroits, des larves de ver de l'épi ont été observées dans des épis de maïs sucré lors de la récolte. Rappelons que lorsque des larves sont visibles dans les épis au champ, il est trop tard pour effectuer un traitement insecticide contre celles-ci.

Les champs de maïs sucré sont à risque lorsqu'ils ont des soies fraîches. Les papillons femelles sont attirés par les soies, où ils peuvent pondre des œufs pendant une période de 10 jours. Donc, si vous avez capturé des papillons dans les 10 derniers jours, il est important de maintenir la protection des champs qui sont au stade soies fraîches pendant cette période. Pour tous les détails sur le ver de l'épi et la stratégie d'intervention recommandée contre ce ravageur, consultez le bulletin d'information **No 4** du 23 juillet 2012 intitulé « Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention » (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai12.pdf>).

## PUCERONS

Certains collaborateurs rapportent la présence de pucerons dans des champs de maïs sucré. Actuellement, les niveaux d'infestations sont trop faibles pour justifier des traitements spécifiques contre cet insecte. Visitez vos champs et dépistez la présence de pucerons.

Les recommandations d'intervention contre les pucerons dans le maïs sucré varient. En Ontario, il n'est pas jugé nécessaire d'intervenir spécifiquement contre les pucerons avant que le maïs sucré n'ait atteint le stade des soies. À partir de ce stade, des interventions sont recommandées si 10 % des épis comptent 20 pucerons et plus par épi. Dans l'État de New York, en se basant sur un échantillonnage de 100 plants, il est recommandé d'intervenir lorsque 50 % des plants comptent 50 pucerons et plus par croix.

Il est important de souligner que **l'application répétée d'insecticides** de la famille des pyréthrinoïdes (SILENCER, RIPCORD, MATADOR, UP-CYDE, DECIS, POUNCE, etc.) contre la pyrale du maïs peut **favoriser une augmentation soudaine des pucerons** en réprimant leurs ennemis naturels.

## CHRYDOMÈLE DES RACINES DU MAÏS

À cette période de l'été, des adultes de la chrydomèle des racines du maïs peuvent migrer des champs de maïs-grain, où les soies ne sont plus attirantes, vers des champs de maïs sucré tardif aux soies plus fraîches. En se nourrissant des soies des épis de maïs, ces insectes nuisent à la pollinisation. Ils peuvent parfois se nourrir de grains et endommager le bout des épis.

Il existe deux espèces de chrydomèle des racines du maïs : la chrydomèle du Nord (de couleur verte) et la chrydomèle de l'Ouest (de couleur jaune avec des bandes noires; ne pas confondre avec la chrydomèle rayée du concombre). Pour plus de détails sur les deux espèces de chrydomèle des racines du maïs, vous pouvez consulter le site Internet suivant : [www.omafr.gov.on.ca/IPM/french/sweet-corn/insects/corn-rootworm.html#advanced](http://www.omafr.gov.on.ca/IPM/french/sweet-corn/insects/corn-rootworm.html#advanced).

Surveillez vos champs pour déceler la présence de chrydomèles des racines du maïs. Si l'insecte est en grand nombre dans vos champs qui sont près du stade de la pollinisation et que vous devez traiter contre la pyrale, privilégiez le SEVIN XLR PLUS. Cet insecticide est homologué dans le maïs sucré contre la chrydomèle des racines du maïs (stade adulte), la pyrale du maïs et le ver de l'épi.



## NOTE IMPORTANTE SUR LES PESTICIDES

**Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.**

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome, aversisseuse – Maïs sucré  
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ  
460, boulevard Louis-Frédette, R.C.  
Nicolet (Québec) J3T 1Y2  
Tél. : 819 293-8255, p. 4432 – Téléc. : 819 293-8446  
Courriel : [brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca)

Pierrot Ferland, agronome, aversisseur – Maïs sucré  
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ  
5195, boulevard des Forges, bureau 102  
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3  
Tél. : 819 371-6761, p. 4612 – Téléc. : 819 371-6976  
Courriel : [pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Alexandra Tremblay, RAP

**© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document***  
***Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 10 – maïs sucré – 1<sup>er</sup> août 2012***

